



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2840

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 5°**

objet : **8 rue Juiverie - Restauration des cours/traboules remarquables - Convention avec la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrecand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2840**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 5°

objet : **8 rue Juiverie - Restauration des cours/traboules remarquables - Convention avec la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les cours situées 8 rue Juiverie à Lyon 5° sont classées partiellement monuments historiques, notamment pour leur partie dite "galerie Philibert de l'Orme", ouvrage emblématique de la renaissance française et de la stéréotomie. Cet ensemble a fait l'objet d'une convention de restauration et de droit de passage signée le 24 septembre 1991 entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et le syndicat de copropriétaires. Un avenant passé en 2002 avait permis une adaptation complémentaire des lieux à l'ouverture au public. Par cette convention, la Ville accepte de financer une partie des travaux d'aménagement. La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon acceptent d'assurer une partie de l'entretien. Les copropriétaires s'engagent, quant à eux, à laisser un accès libre aux piétons.

Afin d'accompagner la restauration complémentaire de la galerie financée par l'État au titre des monuments historiques, il est projeté d'améliorer l'accès à l'ouvrage par la mise en valeur des 2 allées et cours qui y conduisent. De même, une mise en lumière qualitative de l'ensemble est prévue.

Une convention permettant de redéfinir les engagements de chacune des parties est donc soumise à l'approbation du Conseil. Elle a fait l'objet d'une délibération de la Ville de Lyon le 18 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention et ladite convention.

Le montant total des travaux est estimé à 48 531,78 € TTC. La Ville de Lyon s'engage à verser aux propriétaires de la traboule une subvention équivalente à 70 % de ces dépenses, soit 33 972,25 €. En contrepartie, les propriétaires s'engagent à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la convention. Ils s'engagent également à la réitération de la servitude par acte notarié, une mise à jour des numéros de parcelles et des propriétaires étant nécessaire.

Les engagements de la Métropole ne sont pas revus et restent identiques à ceux pris par la convention de 1991, à savoir assurer le nettoyage des sols de la traboule ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la réalisation de travaux permettant une meilleure gestion de la traboule située 8 rue Juiverie à Lyon 5°,

b) - la convention à passer entre la Métropole, la Ville de Lyon et le syndicat des propriétaires de la traboule.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à réitérer l'acte authentique de servitude prévu par celle-ci.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.